



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'APEI de Maubeuge

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **de tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **la lumière et du verre** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI de Maubeuge **du 25 février au 3 mai 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

9 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI¹ de Maubeuge accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'ESAT Les Ateliers du Val de Sambre, l'IME de Jeumont et l'IME de Saint-Hilaire-sur-Helpe².

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ APEI : association de parents d'enfants inadaptés

² ESAT : établissement et service d'aide par le travail / IME : institut médico-éducatif

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI de Maubeuge souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'ESAT Les Ateliers du Val de Sambre, l'IME de Jeumont et l'IME de Saint-Hilaire-sur-Helpe.

Les enjeux de cette résidence mission sont de :

- donner l'opportunité aux usagers de s'exprimer en tant qu'acteurs socio-culturels de leur territoire en leur permettant de participer à des gestes artistiques ;
- favoriser pour les usagers une plus large connaissance des disciplines artistiques et de leurs lieux d'expression, ressources sur le territoire (musées, spectacles...);
- confirmer une dynamique de collaboration entre les professionnels d'une même association.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **la lumière et du verre**.

Cette thématique a été imaginée à partir de l'histoire du territoire concerné, de son passé industriel et de ses équipements culturels (dont l'accès n'est pas toujours possible pour des personnes à mobilité réduite). Derrière le phénomène physique, qui est celui de la lumière, et de la matière du verre, l'artiste pourra interroger les notions de luminosité et de transparence. Le verre, ce matériau qui nous paraît si moderne, par sa transparence, la lumière qu'il laisse passer et la chaleur qu'il capte, peut laisser courir notre imagination. La thématique peut donc être interrogée de façon plus abstraite, et ne pas se limiter à l'utilisation de ces matières.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **le 25 février et le 3 mai 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarier de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, **détenteur d'un permis de conduire** en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'APEI de Maubeuge sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'APEI de Maubeuge

L'APEI de Maubeuge accompagne environ 1000 personnes en situation de handicap sur le territoire, et regroupe 19 établissements et services répartis sur l'arrondissement d'Avesnes-Sur-Helpe. Ces structures permettent un accompagnement individualisé dans les domaines suivants :

- scolarité et éducation ;
- travail, formation et insertion professionnelle ;
- logement, hébergement, placement familial ;
- prévention, suivi santé et accompagnement au vieillissement ;
- accompagnement à la vie sociale, loisirs, sports et vacances adaptés ;
- dépendance.

La mission principale de l'APEI de Maubeuge est l'accompagnement de la personne déficiente intellectuelle et de sa famille, et la réponse à ses besoins. Elle œuvre sur les aspects humains, juridiques, réglementaires, la démarche qualité, le suivi et le contrôle budgétaire, la gestion administrative et financière, la politique de développement et de création de nouveaux projets, comme sur la gestion de la vie associative.

Les établissements concernés par le projet (pôle enfance et pôle travail/formation) :

- **L'ESAT Les Ateliers du Val de Sambre** accueille 340 travailleurs âgés de 20 à 60 ans, en situation de handicap et présentant une déficience intellectuelle. 80 salariés travaillent sur 6 sites différents inscrits dans 6 villes différentes : Hautmont, La Longueville, Aulnoye-Aymeries, Recquignies, Maubeuge et Ferrière-la-Grande ;
- **L'IME Charles de Foucault de Jeumont** accueille 106 enfants et adolescents de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, 102 personnes travaillent dans cet IME ;
- **L'IME de Saint-Hilaire-sur-Helpe** accueille 54 enfants et adolescents de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, 35 personnes travaillent dans cet IME.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 9 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : elarvor@apeimbge.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI de Maubeuge / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 7 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Frédéric MEURANT, directeur général de l'APEI de Maubeuge ;
- Eloïse LARVOR, conseillère technique en recherche et développement médico-social ;
- Christelle DE SOUSA, chef de service à l'IME de Jeumont ;
- Véronique BESSE, éducatrice spécialisée à l'IME de Jeumont, formée à l'art thérapie ;
- Marie COLINET, cadre médico-social à l'ESAT Les Ateliers du Val de Sambre ;
- Vincent WANIART, chef de service à l'IME de Saint-Hilaire-sur-Helpe ;
- Alexandre BINTEIN, animateur et chargé de communication au siège social.

Coordnatrice générale

- Eloïse LARVOR, conseillère technique en recherche et développement médico-social.

Référents opérationnels

- Christelle DE SOUSA, chef de service, référente de l'IME de Jeumont ;
- Marie COLINET, cadre médico-social, référente de l'ESAT Les Ateliers du Val de Sambre ;
- Vincent WANIART, chef de Service, référent de l'IME de Saint-Hilaire-sur-Helpe.